

Implorer l'assistance d'un autre que Dieu est-il compatible ? avec l'unicité

<"xml encoding="UTF-8?>

Question



Il est écrit dans plusieurs endroits et on lit dans plusieurs passages : « Ya Ali, ya Hossein et autres certains disent même qu'on ne doit utiliser l'expression d'interpellation : «Yâ » que pour « Allah » et d'autres nous par lesquels on le désigne, autrement dit on n'est plus dans le cadre de ? l'unicité ! Est-ce vrai

Résumé de la réponse

Si lorsqu'on implore un autre que Dieu on s'imagine que ces grandes figures religieuses satisfassent directement les besoins sans l'aide de Dieu, cela s'assimile à associer Dieu et c'est contraire à l'unicité. Mais si on garde l'esprit que ces guides ne résolvent pas les problèmes des gens qu'avec la volonté et l'accord de Dieu, cela exprime en soi l'unicité et .n'équivaut pas à associer Dieu quelqu'un ou Shirk

Réponse détaillée

Signification du shirk (associer dieu à quelqu'un ou autre chose) on parle de shirk lorsqu'on associe dieu par essence à quelqu'un ou quelque chose à dieu en ce qui concerne la création, la suprématie, la royauté et l'adoration. Si implorer l'aide de l'autre que dieu implique l'idée que cette tierce personne est son assistant (par exemple considérer que des besoins)on se

retrouve dans le « shirk » qui est interdits. Par contre si on n'attribue à quelqu'un aucun pouvoir indépendant de celui de Dieu et si on pense que la personne ne peut agir que si Dieu le veut, on reste dans le cadre de l'unicité dont la validité est fondée dans le coran et la sunna, les gens de la religion le confirment. Donc si nous demandons quelque chose au prophète ou à n'importe quel pieux serviteur afin qu'il le fasse avec la volonté de Dieu, nous ne commettons pas le sacrilège du shirk. Car nous ne les mettons pas au même diapason que Dieu et nous savons qu'ils ne peuvent rien faire sans sa volonté. Demander l'aide de quelqu'un ne signifie pas qu'on l'adore. La signification du doua (invocation) dans le coran

L'erreur découlant de la mauvaise compréhension du sens du doua dans le coran a poussé certains à considérer ceux qui implorent et appellent à haute voix quelqu'un d'autre que Dieu comme des associateurs et des mécréants dont il est licite d'exécuter. Ils s'appuient sur certains versets pour justifier leur opinion. Comme ce verset par exemple : «les mosquées [appartiennent à Dieu et n'invoquerez pas quelqu'un d'autre avec Dieu »[1

: Or le mot « doua » est polysémique dans le coran

[Il signifie « adoration » comme dans le verset ci-dessus[2 – 1

il signifie « invitation ou appeler à quelque chose, « comme ces propos de Noé (as) « il dit: - 2
« Seigneur! J'ai appelé Mon peuple, nuit et jour. Mais Mon appel n'a fait qu'accroître leur fuite.
»[3] « Doua » ici veut dire appeler les gens vers la foi. Dans ce « Doua » il n'est pas question d'associer Dieu à quelque chose parce qu'on est dans le cadre de la foi dont la promotion est
.une obligation pour tous les prophètes

il signifie « Demander quelque chose » soit par voie ordinaire (comme dans ce verset : « que – 3
les témoins ne refusent pas quand ils sont appelés. »[4]. Celui qui invoque par voie ordinaire ne devient absolument pas Celui qui invoque par voie ordinaire ne devient absolument pas

: mécréant soit par voie de miracle

a – on se retrouve dans une forme de Shirk si on croit que l'autre a un pouvoir indépendant de Dieu. Car seul le très haut est autonome dans l'action. Même les moyens ordinaires n'agissent que par sa volonté. Le coran dit à cet effet « Dis: «Invoquez ceux que vous prétendez, (être des divinités) en dehors de Lui. Ils ne possèdent ni le moyen de dissiper votre Malheur ni de le détourner. »[5]. Aucun croyant pieux et averti n'aura une telle conception sur n'importe quel prophète de Dieu

b – Nous implorons souvent l'aide de quelqu'un pour qu'il demande à Dieu quelque chose pour nous. Ce genre de demande correspond à l'unicité car on demande à un pieu d'intercéder auprès de Dieu pour soi, tout en sachant que seul Dieu est la vraie cause principale. En prenant les privilèges de Dieu comme intercessus pour quelque chose à Dieu, Nous restons dans le cercle de l'unicité. Le coran dit : « Et [rappelez-vous], quand vous dîtes: «Moïse, nous ne pouvons plus tolérer une seule nourriture. Prie donc Ton Seigneur pour qu'il nous fasse sortir de la terre ce qu'elle fait pousser, de ses légumes, ses concombres, son ail (ou blé), ses lentilles et ses oignons!» »[6] Moïse ne leur a pas fait des reproches de l'avoir interpellé par «yâ Moussa », il ne leur a pas dit «pourquoi ne vous adressez pas directement à Dieu ? Vous faites du shirk, vous êtes des mécréants ». Au contraire, Moïse a présenté leurs doléances à Dieu et ils ont été satisfaits

Croire que les créatures peuvent servir de moyens pour agir ne correspond pas au « shirk ». Accepter l'unicité de Dieu ne veut pas dire qu'on doit rejeter la loi de la cause principale et la cause secondaire dans le système universel. Refuser que Dieu ne place jamais d'intermédiaire (même à long terme) lorsqu'il veut agir. Un peu comme on disait que le feu n'a aucun effet combustible, l'eau n'irrigue pas et la pluie ne fait pas pousser les choses, que seul Dieu brûle, irrigue et fait pousser directement. De la même que croire en l'existence de la créature n'est pas de l'idolâtrie en soi ou la reconnaissance d'un 2ème Dieu, (cela permet plutôt de compléter la croyance en l'unicité de Dieu) croire à l'action et au rôle des créatures dans le système universel n'est pas aussi l'idolâtrie car tout comme elles ne sont pas indépendantes par essence, elles ne peuvent agir indépendamment. Donc la marge entre l'unicité et le shirk ne

consiste pas à croire ou à refuser qu'en dehors de Dieu nul n'a aucun rôle et ne peut agir. Le shirk consiste à place quelqu'un ou quelque chose au même rang que Dieu et lui attribuer une .indépendante absolue dans l'action

En d'autres termes croire au pouvoir et à l'effet surnaturel des créatures comme un ange, un prophète, un imam, tout comme croire en l'effet d'une cause ordinaire n'a rien à voir avec le shirk. Avoir un rôle au dessus des causes naturelles ne veut pas dire croire en face rivale à Dieu. Le pouvoir de toute créature essentiellement dépendante de la volonté divine et qui n'a aucune essence disjointe de Dieu ne s'affirme surnaturellement que dans le cadre du pouvoir absolu du créateur. Il est uniquement considéré comme un point auxiliaire par lequel transite la munification divine. L'ange Gabriel par exemple est le moyen pour la transmission de la révélation et la science, Dieu fait descendre les richesses à travers Mickael, la vie par Israfil et .la mort par l'ange de la mort : ce n'est pas du shirk

Nous citons deux exemples coraniques pour rendre les choses plus : compréhensibles

le coran rapporte ces propos de Jésus : «Et il sera le Messenger aux enfants d'Israël, [Et leur -1 dira]: «En vérité, Je viens à vous avec un signe de la part de votre Seigneur. Pour vous, je forme de la glaise comme la figure d'un oiseau, puis je souffle dedans: et, par la permission d'Allah, cela devient un oiseau. Et Je guéris l'aveugle-né et le lépreux, et je ressuscite les morts, par la permission d'Allah. Et Je vous apprends ce que vous mangez et ce que vous amassez dans [vos maisons. Voilà bien là un signe, pour vous, Si vous êtes croyants! »[7

après avoir rejeté leurs actes les enfants de yacoub vinrent voir leur père et dirent : «. - ils – 2 Notre père, implore pour nous la rémission de nos péchés. Nous étions vraiment شى :dirent fautifs».98. - il dit: «J'implorerai pour vous le pardon de Mon Seigneur. Car C'est Lui le pardonneur, le Très Miséricordieux». »[8] Nous voyons que les enfants de Yacoub interpellent leur père par «ô notre père » et yacoub ne leur défend pas de cela, il ne leur a pas dit

«demandez à dieu vous-même ». Par conséquent il n'y a aucune contradiction avec l'unicité.

: Pour en savoir plus consultez la bibliographie suivante

(Relation avec dieu sans intermédiaire, question 542. (Site 590 -1

(l'intercession dans le coran et la sunna, Question 2032 (site 2265 - 2

(la philosophie de l'intercession par les Ahl-ul-bayt, question 1321 (site 1316 - 3

Le monothéisme, Mortadha Motahari, Téhéran, édition Sadra, 21ème publication, 1384 - 4

le Wahabisme à la croisée de deux chemins, Makarem shirazi Qom, institut imam Ali (as) - 5

Ibn Talib, 1ère édition, 1384

sourate Djin : 18 - [1]

sourate Djin : 18 - [2]

sourate Nouh: 5 et 6 - [3]

sourate Baqarah : 282 - [4]

sourate Israa : 56 - [5]

sourate Baqarah : 282 - [6]

sourate Ali Imran : 49 - [7]

sourate Youssouf : 97-98 - [8]